

Conseil communal de Lausanne

Initiative :	Postulat
Titre :	Un état des lieux sur l'accès au logement
Initiant :	Samuel DE VARGAS

Régulièrement, institutions et politiques sont interpellées concernant la disponibilité des hébergements d'urgence. La Ville de Lausanne met gratuitement à disposition 128 places d'accueil, et plus du double durant la période hivernale. Malgré ce dispositif, il arrive que ces structures se retrouvent proches de la saturation ou rencontrent des difficultés liées à l'affluence. En début d'année, la Ville a eu l'occasion de réitérer sa volonté de poursuivre son engagement contre le sans-abrisme, et ce notamment en proposant un projet pilote¹. Cela s'est concrétisé par la mise à disposition de 21 studios sur une longue durée à des personnes bénéficiant d'un travail, mais qui sont usagères et usagers des hébergements d'urgence.

Dans leur intention initiale, les hébergements d'urgence devraient servir lors de situations particulières de courtes durées. Il s'avère que plusieurs bénéficiaires doivent régulièrement recourir à de telles structures. Si ces individus se retrouvent dans cette situation, c'est parce que l'accès à un logement demeure difficile et inégal. De plus, certaines personnes ont besoin d'un accompagnement social, médical et/ou administratif. Une vision de l'ensemble des dispositifs en place et de ceux à développer serait utile afin d'améliorer l'accès au logement, et ce en adéquation aux besoins propres à chacun·e.

Les mesures susmentionnées ont toutes pour objectif de lutter contre le sans-abrisme. Les moyens à disposition des communes demeurent restreints par rapport à un phénomène d'ampleur internationale. C'est pour cela qu'une coopération étroite avec les autres acteurs impliqués est importante. La Fédération des Associations Nationales Travaillant avec les Sans-Abris (FEANTSA) regroupe diverses organisations actives dans ce domaine. Associations, Villes, fondations, ONG, ce sont plus de 130 acteurs qui se réunissent pour faciliter l'échange d'informations et de pratiques. La Ville de Lausanne pourrait rejoindre ce réseau dense afin de contribuer à atteindre les objectifs de la FEANTSA.

Le présent postulat invite donc la Municipalité à étudier l'opportunité de :

1. Faire un état des lieux des dispositifs en place permettant l'accès à un logement.
2. En se fondant sur l'état des lieux susmentionné, renforcer les structures qui le nécessitent et mettre en place celles qui n'existent pas encore mais qui pourraient répondre à un besoin.
3. Entamer les démarches nécessaires pour que la Ville de Lausanne intègre la FEANTSA.

¹ Communiqué du 29 avril 2022, Ville de Lausanne

Lausanne, le 14 septembre 2022

Samuel DE VARGAS



Yvan SALZMANN

Romane BENVENUTI

Ilias PANCHARD

